

LES CONTRATS EN LIGNE EN CINQ QUESTIONS

Les offres d'assurance-vie via Internet progressent. Mais peut-on leur faire confiance? Sont-elles rentables? Faciles à utiliser? Tour de piste.

Familier de l'assurance-vie, vous connaissez sûrement Generali, Suravenir ou Spirica. Mais LinXea, Grisbee, Assurancevie.com, Yomoni...? C'est moins sûr. L'assurance-vie «en ligne», c'est-à-dire accessible via Internet, n'a pas encore vraiment pignon sur rue. Ce sont pourtant les mêmes assureurs – Generali, Crédit Mutuel Arkea pour Suravenir, Crédit Agricole pour Spirica – qui sont derrière ces sites. Selon un récent sondage Ipsos pour le site Assurancevie.com, le recours à ce canal de distribution est en forte progression: si 4% des contrats de plus de cinq ans ont été souscrits sur Internet, on est aujourd'hui à 9% des nouveaux contrats. Parmi les personnes qui ont l'intention d'ouvrir un contrat d'assurance-vie à l'avenir, 61% disent qu'elles songent à le faire sur Internet. LinXea vient de dépasser la barre symbolique des 25 000 clients et de 1 milliard d'euros d'encours sous gestion, grâce à une collecte qui a atteint 175 millions d'euros en 2016. Une ascension fulgurante. L'encours géré par les dix-huit opérateurs actuels (voir liste ci-contre) serait d'environ 3% du total d'encours: soit 50 milliards d'euros sur 1700 milliards. Pas mal, pour une activité naissante.

1 À QUI S'ADRESSE L'ASSURANCE-VIE EN LIGNE ?

Souscrire un contrat via Internet n'est pas à la portée de tous. Non d'un point de vue financier, car il n'est pas nécessaire d'avoir de hauts revenus pour ouvrir un compte. Mais parce qu'il convient de savoir se débrouiller face à la technique du online et à la complexité de l'offre. « Cette démarche nécessite en effet plus d'autonomie de la part des épargnants », pointe Edouard Michot, président d'Assurancevie.com, l'un des sites précurseurs. Outre qu'il est préférable d'être familiarisé avec Internet, il faut également être capable de comprendre les explications données pour gérer un tel produit d'épargne. Car rappelons-le, une assurance-vie n'est pas simple comme

un plan d'épargne logement, c'est une «enveloppe» et il vous revient de savoir ce que vous mettez dedans: quels types de fonds, boursiers et immobiliers? Et le choix est parfois très large, allant d'une cinquantaine à plusieurs centaines d'options. Comme le remarque Olivier Fliche, directeur du contrôle des pratiques commerciales à l'Autorité de contrôle (ACPR), l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance, « en face-à-face, si un conseiller perçoit une hésitation chez le client, il va y revenir en détail et expliquer. Derrière un écran, on ne voit pas ce qu'il ne comprend pas. » Les sites proposent à cet effet des questions-réponses, des aides dans des fenêtres pop-up, des fiches pratiques... Mais reste à savoir se débrouiller judicieusement avec.

LES 18 WEB-ASSUREURS

- Advize (Generali)
- Altaprofits (Suravenir/Swisslife/Generali/Generali Luxembourg)
- Assurancevie.com (Suravenir/Generali Vie/Aviva)
- BforBank (Spirica, Crédit Agricole)
- Bourse Direct (Apicil)
- Boursorama (Generali)
- Epargnissimo (Suravenir Spirica)
- Fortuneo (Suravenir)
- Grisbee (Suravenir)
- ING Direct (Generali)
- LinXea (Generali/Spirica/Suravenir/Apicil)
- Marie Quantier (Suravenir)
- Mes-placements.fr (Suravenir Spirica/Generali)
- Monfinancier.com (Suravenir/Apicil/Generali)
- Patrimoine (Oradéa-Société Générale/Spirica/Apicil)
- Placement-direct.fr (SwissLife)
- WeSave (Suravenir)
- Yomoni (Suravenir)

Quant à la sécurité, pas d'inquiétude, c'est seulement le mode de communication qui change, les assureurs restent les mêmes.

2 LES FRAIS SONT-ILS PLUS FAIBLES ?

Souscrire un contrat en ligne est indéniablement intéressant. À l'heure où le rendement du fonds garanti est faible (sans doute de l'ordre de 1,5 à 2% cette année pour les meilleurs) et où les performances des fonds boursiers sont incertaines, le poids des frais devient déterminant dans le rendement réellement perçu. Et les assurances-vie en ligne n'appliquent pas de frais sur versement. Il y a quelques années quand on vous prélevait 3% sur une assurance vie classique, cette retenue correspondait à environ six mois de rendement. Aujourd'hui nous voilà à pratiquement à deux ans!

Qui plus est, les frais de gestion, ceux prélevés tous les ans sur la performance de votre épargne, sont souvent nettement moins élevés en ligne: pour les fonds garantis, ils atteignent environ 0,6%, comparé aux 1% prélevés sur les assurances-vie traditionnelles. Un écart non négligeable: sur dix ans, il produit un impact équivalent à 4% de frais sur versement. Rapidement prohibitif quand les montants sont importants! Comme le souligne Edouard Michot, « sélectionner un contrat allégé en frais est stratégique aujourd'hui, en raison des frais qui pèsent sur le rendement ». Pourquoi sont-ils plus faibles? La raison est évidente: les frais de structure sont ultraréduits – peu de bureaux et pas d'intermédiaires à rétribuer. L'essentiel des coûts se concentre sur les développements informatiques et d'interfaces avec la clientèle.

3 EST-CE RENTABLE POUR MOI ?

Jetez un œil sur les performances des fonds en euros de ces assurances-vie en ligne: elles sont le plus souvent au top (par exemple 3,1% et 3,04% pour LinXea). L'autre argument en faveur d'un contrat en ligne est



son ouverture aux meilleurs fonds pour placer votre argent. Alors que les assureurs traditionnels imposent leurs produits maison plus ou moins rentables, avec l'assurance-vie en ligne, vous avez accès à un « hypermarché » de la finance (350 fonds chez Altaprofits, jusqu'à 550 chez Assurancevie.com, 170 pour Fortuneo...). Cette liberté est appréciable car, habituellement, pour les contrats classiques, un tel choix est réservé à la clientèle VIP. Une liberté dont vous disposez aussi dans la gestion : les virements entre compte en banque et compte d'assurance-vie sont possibles quand vous le voulez, tout comme les « arbitrages » (changement d'un fonds à un autre).

4 QUELLE ASSISTANCE POUR SUIVRE SON ÉPARGNE ?

Le souscripteur en ligne n'est pas laissé seul devant son écran, sa tablette ou son smartphone. C'est même plutôt le contraire. Par exemple, le système informatique peut détecter une incohérence entre ce que vous avez répondu dans le questionnaire et le contenu de votre portefeuille : vous avez déclaré un profil « prudent », mais vous avez fortement investi sur des fonds boursiers. « *En cas d'anomalie, le système doit pouvoir bloquer ou envoyer des alertes* », observe Olivier Fliche. En outre, la palette de services d'assistance est très large, variable selon les dix-huit Web-assureurs : plateau de conseillers joignables par téléphone ou par mail (avec rendez-vous possible en face-à-face), bibliothèque de fiches pédagogiques, portefeuilles types établis par Lazard Frères Gestion du côté d'Assurancevie.com, WebTV, gestion pilotée par Carmignac (une société de gestion très réputée) ou plate-forme de formation en ligne gratuite en ce qui concerne LinXea.

5 PEUT-ON SE FAIRE AIDER POUR GÉRER LES DIVERS FONDS ?

Pratiquement tous les opérateurs en ligne vous proposent une option de mandat de gestion avec des sociétés souvent connues, qui s'occupent de suivre vos avoirs. Le coût est d'environ 0,2% par an. Et tous proposent une newsletter sur les tendances financières. Ainsi, chez Advize, ce bulletin hebdomadaire établi par la banque de données Morningstar s'appelle « La Météo de l'épargne ». Altaprofits, qui a inventé le concept de l'assurance-vie en ligne il y a quinze ans avec 0% de frais sur versements, a créé l'« Asset Allocator », un algorithme d'allocation automatique de votre épargne en fonction de vos objectifs personnels. Bien souvent, le client d'une assurance-vie classique n'a pas autant de conseils ni de suivi de son argent. ●

LE LUXEMBOURG, REFUGE ANTICRISE ?

Un article de la loi Sapin 2, bloquant les retraits sur les assurances-vie en cas de crise, inquiète les épargnants. Qui se tournent vers le Grand Duché.

La question peut sembler saugrenue. Elle a pourtant émergé en masse ces derniers temps dans les banques privées. Pas un conseil en gestion de patrimoine n'y a échappé. Pourquoi ? Parce que le gouvernement a fait voter en décembre 2016 un amendement qui se voulait discret (article 49 de la Loi Sapin 2) afin de permettre un blocage total ou partiel des demandes de retrait sur les assurances-vie en cas de « *circonstances exceptionnelles* ». L'idée : empêcher une décollecte massive des fonds placés sur ces contrats dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, ce qui provoquerait ce qu'on appelle une « crise systémique », c'est-à-dire des réactions en chaîne affectant l'ensemble de l'économie. Pour éviter une telle panique, le gouvernement a donc demandé au Parlement le droit de pouvoir fermer les écluses. A priori, l'hypothèse semble théorique. Mais qui sait, a expliqué Michel Sapin, le ministre des Finances... Avec seulement 90 milliards d'euros à fin 2015 de fonds propres des sociétés d'assurance face à 1700 milliards d'euros d'encours gérés, ce déséquilibre exigeait de prendre une telle mesure de précaution. Ne perdons pas de vue, a expliqué Bercy, que les organismes d'assurance français détiennent près de 30% des titres de dettes émis pas le secteur bancaire national et plus de 18% de la dette négociable de l'État. Ce blocage, prévoit la loi, ne peut cependant excéder trois mois, renouvelable une seule fois.

UN PROJET « TRÈS MAL EXPLIQUÉ »

Comment ont réagi les détenteurs de contrats d'assurance-vie à cette loi ? François Simon, président d'Agami, l'un des plus gros cabinets parisiens de gestion de fortune, donne une réponse catégorique : « *Très mal, parce que ce projet a été très mal expliqué par le gouvernement. Tous nos clients nous ont appelés et franchement beaucoup ont demandé des transferts vers le Luxembourg. Oui, le flux a été important.* » Le Luxembourg, ce n'est pas nouveau, séduisait déjà beaucoup en raison d'une flexibilité financière et juridique très

appréciée par les expatriés. Card (numéro 1 là-bas, toutes compag confondues), La Mondiale, Société Crédit Agricole, Natixis y sont de années de puissants collecteurs. chaque année, 1 euro sur 2 placé vie au Grande-Duché viendrait d

D'autres arguments l'emporte aujourd'hui. « *La méfiance à l'éga budgétaires en France et sans dou le flux croissant des expatriations vos compatriotes expliquent ce su commente un assureur luxemboc Luc Rasschaert patron d'IWI Int Wealth Insurer. « Les avoirs repr des engagements d'une compagni au sein d'une banque dépositaire le Commissariat aux assurances, le triangle de sécurité. » En outre, Olivier Paccalin, directeur des se de gestion de patrimoine chez S Private Banking, le Grand-Duch au souscripteur un « super-privi permet, en cas de défaillance d'u d'assurances, de prévaloir sur to créanciers. Enfin, fait-il remarq luxembourgeois garantit l'invest plafonnement alors qu'en Franc les dépôts à hauteur de 70 000 e*

Dans ce contexte, il n'en falla pour que les transferts vers le Lu s'accélérent, selon plusieurs de r interlocuteurs. « *Le vote de cet ar Sapin 2 a fichu une belle frousse c déplore Jean-Pierre Clot, conseil de fortune, près de Grenoble. « M de l'expatriation des avoirs, morc gène. » « Il ne s'agit pas de dire "n estime quant à lui François Simu en soit, nous recommandons à n comptent essentiellement sur leu pour vivre de laisser en compte c à la banque au moins un an de tr On ne sait jamais, si le gouverner une rallonge au Parlement... ».* Al

Plus d'infos sur www.lesechos.fr/v